

# REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 AVRIL 2024

Présents : JL Martin, A Rixte, N Fontany, R Givaudan, A Milési, R Mautin, G Mentzer, P Fabre, JP Mazel, B Jouve, MN Albelda, P Théolas, S Ravier, M Vigne, P Biolley

Absents excusés : G Gosselin, A Gentil, P Gaillard, I Mejean

Pouvoirs : G Gosselin à R Givaudan, A Gentil à JL Martin, P Gaillard à R Maurin, I Mejean à N Fontany

Date de convocation : 22 mars 2024

Secrétaire de séance : Patrick Théolas

Séance ouverte à 18h00

Monsieur le Maire remercie Mme Laurence ISSARTEL de sa présence, conseillère aux décideurs locaux à la DGFIP, elle nous accompagne dans l'élaboration de ce budget primitif et tout au long de l'année sur des conseils individualisés dans différents domaines (fiscalité, gestion patrimoniale, dématérialisation, optimisation du recouvrement...). Elle n'est pas obligée de venir assister à cette séance du conseil municipal mais lorsqu'elle le peut, Mme ISSARTEL assiste à cette séance et nous présente l'affectation des résultats et le compte de gestion. Monsieur le Maire rajoute que c'est la 3<sup>ème</sup> fois en quelques semaines qu'elle nous rend visite pour nous accompagner dans cette préparation budgétaire.

Le budget primitif est un document budgétaire qui prévoit les recettes et les dépenses, de fonctionnement et d'investissement de la commune pour l'année à venir.

Le vote de ce budget primitif qui nous réunit aujourd'hui constitue un moment important de la vie de notre collectivité. Il s'inscrit une nouvelle fois dans un contexte de crises multiples avec une hausse des prix de l'énergie, une forte inflation, la guerre en Ukraine et des bouleversements climatiques majeurs. Face à ce contexte qui a des effets directs sur les taulignanaises et taulignanaï, les collectivités, les entreprises, les commerçants et les artisans, la commune va poursuivre sa politique d'investissement pour l'amélioration du cadre de vie tout en proposant un budget responsable sans recours à l'emprunt pour la 10<sup>ème</sup> année consécutive et sans augmentation des impôts.

Monsieur le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour :

- Lancement consultation maîtrise œuvre pour la réhabilitation et extension des services techniques

**Le conseil municipal accepte à l'unanimité.**

**Mise au vote du procès-verbal de la séance du 14 février 2024**

Accord unanime de l'assemblée sur le procès-verbal du 14 février 2024.

## Approbation des Comptes Administratifs 2023 et Budgets Primitifs 2024

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'élire un Président de séance pour le vote des comptes administratifs.

Mme Nicole FONTANY est élue Présidente de séance pour le vote des trois comptes administratifs qui seront présentés à cette séance.

### ✓ BUDGET PRINCIPAL

Madame Anaïs Milési, adjointe aux Finances, présente le Compte Administratif 2023.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	867 049,00	1 926 718,00	2 793 767,00
Titres de recette émis (b)	476 338,13	1 780 085,41	2 256 423,74
Réductions de titres (c)		131,33	131,33
Recettes nettes (d = b - c)	476 338,13	1 779 954,28	2 256 292,41
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	867 049,00	1 926 718,00	2 793 767,00
Mandats émis (f)	332 075,45	1 471 761,34	1 803 836,79
Annulations de mandats (g)	6 000,00	6 895,25	12 895,25
Dépenses nettes (h = f - g)	326 075,45	1 464 866,09	1 790 941,54
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	150 262,68	315 088,19	465 350,87
(h - d) Déficit			

Arrivée de Mme Séverine RAVIER à 18h10.

Les principales réalisations en investissement de la commune sur l'exercice 2023 ont été les suivantes :

#### Chapitre 20\_Etudes

Etude préliminaire réhabilitation des services technique	6 600 €
Logiciel portail famille	3 660 €

#### Chapitre 21\_Matériel/mobilier

Bureau	470 €
Mobilier école enfant avec handicap	613 €
Cuisine bureau médecin	1 930 €
Panneaux voirie arrêtés municipaux + divers	3 586 €
Débroussailleuses	2 211 €
Aire de jeux cour école maternelle	9 822 €
City stade (subventionné 80%)	45 043 €
Cages de foot	1 716 €
Bancs Place du 11 novembre	730 €
Supports vélo école	388 €
Illuminations de Noël	2 951 €
Potelets Place du 11 novembre	18 132 €

#### Chapitre 23 \_ Travaux/Voirie

Croix calvaire	1 469 €
Auvent Maison Roustan (subvention CAF+ CCEPPG)	13 551 €
Désenfumage Musée	11 291 €
Clim bureaux administratifs	4 340 €
Maitrise œuvre Route de Nyons	5 808 €
Démolition dalle école	1 092 €
Plateforme city stade (subventionnée à 80%)	20 974 €
Volets roulants PSIG	2 113 €

Travaux Route de Nyons tranche 1	62 043 €
Réfection pont du Béal	15 592 €

Toutes ces réalisations ont été payées sans avoir recours à l'emprunt et sans augmentation des impôts.

Monsieur le Maire sort de la salle et Mme Nicole Fontany, Présidente de séance demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte administratif 2023 de la Commune.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 de la commune.**

Il est présenté à l'assemblée les résultats de l'exercice 2023 du comptable public qui se décomposent comme suit :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
- Budget principal					
Investissement	-208 136,91		150 862,68		-57 274,23
Fonctionnement	434 810,23	230 690,66	315 088,19		519 207,76
<b>TOTAL I</b>	<b>226 673,32</b>	<b>230 690,66</b>	<b>465 950,87</b>		<b>461 933,53</b>

Mme Laurence ISSARTEL prend la parole pour faire une analyse de la situation de désendettement de la commune.

La capacité de désendettement est le nombre d'années nécessaire pour rembourser les emprunts.

En 2022, la capacité de désendettement était de 4.77 années. Entre 3 et 6 ans, une commune est considérée avec un endettement maîtrisé.

En 2023, notre capacité de désendettement est de seulement 2.31 années. En dessous des 3 ans, une commune est considérée avec un endettement faible.

Une situation plus que satisfaisante qui mérite d'être soulignée.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Monsieur le Maire présente l'affectation des résultats 2022 sur l'exercice 2023.

Compte 001 « Déficit d'investissement antérieur reporté » = 57 274.23 €

Compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » = 261 770.23 €

Compte 002 « Excédent antérieur reporté » = 257 437.53 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2023 sur l'exercice 2024.**

Compte tenu de l'augmentation pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive des bases d'imposition (+3.9%), voté en loi de Finances, Monsieur le Maire propose de ne pas grever le budget des ménages dans le contexte économique actuel et propose de ne pas augmenter les taux de la fiscalité locale à savoir :

Taxe Foncière Bâti = 32.01%

Taxe Foncière non Bâti = 66.42%

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires et logements vacants = 8.47 %

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les taux de la fiscalité directe locale tels que présentés ci-dessus.

**Présentation du budget primitif 2024 :**

**La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 2 054 442 €.**

**La section d'investissement s'équilibre à la somme de 1 082 485 €.**

Les principales dépenses d'investissement sur cet exercice sont les suivantes :

**Chapitre 20\_Etudes**

Maitrise d'œuvre atelier municipal (préparation dépôt PC)	24 300 €
Logiciel GESCIME	1 896 €
Logiciel EKSAE	5 625 €
Maitrise d'œuvre rte de Nyons	11 028 €
Maitrise d'œuvre DECI Aleyrac	20 160 €
Adressage	5 610 €
PLU	28 922 €

**Chapitre 21\_Matériel/mobilier**

Colombarium	6 780 €
Complément Place du 11 novembre	3 362 €
Vidéoprojecteur salle des fêtes	2 765 €

**Acquisition de terrain**

Terrain Gaudin rte de Nyons + bornage	2 340 €
Terrain distillerie + piétonnier	7 900 €
Préemption SAFER	8 000 €

**Chapitre 23\_Travaux**

Aménagement extérieur RAM	7 106 € subventionné 50%
CAF + reste par CCEPPG	
Vitrage Musée	4 723 €
Rte de Nyons	461 684 € subvention à
percevoir 2024 montant de 150 198€	
Voirie communale	50 000 €
Réservoir incendie Aleyrac	239 040 € subventionné Fond
vert 80% soit 172 800 €	
Reprise des concessions	15 014 €

Le budget primitif 2024 nous permet d'inscrire la 2<sup>ème</sup> tranche de l'aménagement de la route de Nyons et finir sur cet exercice ce projet important et coûteux sans ligne d'emprunt.

L'étude pour la vidéoprotection est lancée, l'année 2024 sera consacrée à la recherche des financements. Un dossier de demande de subvention a déjà été déposé auprès de l'Etat au titre du FIPD et les travaux sont envisagés sur 2025.

Nous bénéficions pour 2024 des excédents de l'année précédente qui nous aident à financer les dépenses d'investissement bien supérieures à 2023 (+64%).

Ces bons reports nous permettront également de verser une subvention exceptionnelle de presque 70 000 € pour équilibrer le budget du Musée de la Soie qui doit couvrir son déficit antérieur cumulé.

Cette dépense exceptionnelle fait augmenter la section de fonctionnement qui doit assumer également une hausse générale des prix.

La revalorisation des bases locatives inscrite en loi de Finances +3,9% augmente les recettes de la commune sur la part fiscalité sans augmentation du taux communal.

Après 10 ans sans emprunt, l'année 2025 pourra être consacrée à l'atelier municipal où le recours à l'emprunt sera indispensable pour financer ce projet d'envergure. Dès 2024, une somme est prévue pour la rémunération des architectes qui vont commencer à travailler sur le dépôt du permis de construire et à la consultation des entreprises.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget 2024 de la commune.**

✓ BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Madame Anaïs Milési, adjointe aux Finances, présente le Compte Administratif 2023.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	935 933,00	419 000,00	1 354 933,00
Titres de recette émis (b)	150 161,17	276 184,78	426 345,95
Réductions de titres (c)		1 819,37	1 819,37
Recettes nettes (d = b - c)	150 161,17	274 365,41	424 526,58
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	935 933,00	419 000,00	1 354 933,00
Mandats émis (f)	431 261,38	343 266,78	774 528,16
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = f - g)	431 261,38	343 266,78	774 528,16
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(b - d) Déficit	281 100,21	66 901,42	350 001,63

Monsieur le Maire sort de la salle et Mme Nicole Fontany Présidente de séance demande aux conseillers municipaux d'approuver le compte administratif 2023 de l'Eau et l'Assainissement.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 de l'Eau et l'Assainissement.**

Il est présenté à l'assemblée les résultats de l'exercice 2023 du comptable public qui se décomposent comme suit :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU IMPUTATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TAULIGNAN-EAUX ASST					
Investissement	230 079,96		-281 100,21		-51 020,25
Fonctionnement	121 542,71		-66 901,42		62 641,29
<b>Sous-Total</b>	361 622,67		-350 001,63		11 621,04
<b>TOTAL III</b>	361 622,67		-350 001,63		11 621,04
<b>TOTAL I + II + III</b>	361 622,67		-350 001,63		11 621,04

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du budget Eau et Assainissement dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Affectation des résultats 2023 sur l'exercice 2024 :

Compte 001 « Déficit d'investissement reporté » = - 51 020.96 €

Compte 002 « Excédent antérieur reporté » = + 62 641.25 €

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'affectation des résultats 2023 sur l'exercice 2024.**

Présentation du budget primitif 2024 :

**La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 347 977 €.**

**La section d'investissement s'équilibre à la somme de 565 953 €.**

Les principales dépenses d'investissement sont les suivantes :

Chapitre 20\_ Etudes = 51 700 € (Maitrise œuvre Captage Jacomet et St Martin) subventionné à 80%

Chapitre 21 \_ Matériel = 10 000 € (compteurs, modules, meuleuse et boulonneuse)

Chapitre 23 \_ Travaux = 298 775€

Forage St Martin subventionné à hauteur de 70%, (équipements, raccordement),

DUP Jacomet et Saint Martin subventionné à hauteur de 80%.

Mise à jour du schéma directeur d'eau potable (Naldéo)

Travaux assainissement SORODI fin de la tranche ferme et tranche optionnelle (subvention département et agence de l'eau)

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 du service Eau et Assainissement.**

Il s'agit d'un budget ambitieux avec beaucoup de travaux tournés vers l'avenir avec la prise en compte des changements climatiques et la nécessité de valoriser la ressource en eau. Nous profitons également des subventions importantes alloués sur ces domaines qui sont des priorités des politiques publiques.

Il est également important de faire des investissements quand on le peut car nous ne savons toujours pas exactement si la commune aura toujours la compétence à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026 et comment sera géré le réseau par la suite.

✓ BUDGET MUSEE DE LA SOIE

Madame Anaïs Milési, adjointe aux Finances, présente le Compte Administratif 2023.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)		113 013,00	113 013,00
Titres de recette émis (b)	400,00	6 780,00	7 180,00
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = a - c)	400,00	6 780,00	7 180,00
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)		113 013,00	113 013,00
Mandats émis (f)		3 253,19	3 253,19
Annulations de mandats (g)			
Dépenses nettes (h = e - g)		3 253,19	3 253,19
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(a - h) Excédent	400,00	3 526,81	3 926,81
(b - d) Déficit			

Monsieur le Maire sort de la salle et Mme Nicole Fontany, Présidente de séance demande aux conseiller municipaux d'approuver le compte administratif 2023 du Musée de la Soie.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif 2023 du Musée de la Soie.**

Il est présenté à l'assemblée les résultats de l'exercice 2023 du comptable public qui se décomposent comme suit :

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2022	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2023	RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2023
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TAULIGNAN-MUSEE DE LA SOIE					
Investissement			400,00		400,00
Fonctionnement	-78 704,58		3 526,81		-78 277,77
<b>Sous-Total</b>	<b>-78 704,58</b>		<b>3 926,81</b>		<b>-74 777,77</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>-78 704,58</b>		<b>3 926,81</b>		<b>-74 777,77</b>
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>-78 704,58</b>		<b>3 926,81</b>		<b>-74 777,77</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion du Musée de la Soie dressé pour l'exercice 2023 par le comptable public visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.**

Affectation des résultats 2023 sur l'exercice 2024 :  
Compte 002 « Déficit antérieur reporté » = 74 777.77 €

#### Présentation du budget primitif 2024 :

**La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 74 777.77€.**  
**La section d'investissement s'équilibre à la somme de 400€.**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2024 du Musée de la Soie.**

Monsieur le Maire remercie chaleureusement les conseillers départementaux qui versent depuis 2015, une subvention annuelle de 3000 € pour permettre de faire fonctionner la régie. Compte tenu que cette structure n'est plus gérée par la commune, cette subvention ne sera pas reconduite à partir de 2024. Il remercie également la Région Auvergne Rhône Alpes pour l'aide accordée en 2023 d'un montant de 1500 € pour l'exposition exceptionnelle qui s'est déroulée l'été dernier au Musée avec l'artiste copiste AUPALT.

#### **Subvention au Musée de la Soie- Exercice 2024**

Vu la présentation du budget primitif 2024 du Musée de la Soie et le déficit antérieur reporté de 74 777.77 € qui grève considérablement les dépenses de fonctionnement, il est proposé de verser une subvention exceptionnelle d'un montant de 69 977.77 € pour permettre d'équilibrer le budget primitif.

Monsieur le Maire se réjouit de pouvoir rembourser cette dette accumulée depuis plusieurs années et notamment depuis le crise du COVID où celle-ci a considérablement augmentée. Il en profite également pour remercier toutes les personnes mobilisées pour trouver des solutions pour éviter sa fermeture. Il se réjouit du tournant pris depuis l'été dernier avec la reprise par des gestionnaires privés. Le Musée a ouvert ce lundi 1<sup>er</sup> avril après une fermeture annuelle de 3 mois. Monsieur le Maire remercie Guy Mentzer et Jean-Paul Mazel qui vont souvent aider Gaëlle et Sébastien et notamment pour la mise en place des expositions.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer au budget annexe du Musée de la Soie une subvention d'un montant de 69 977.77 € au titre de l'année 2024 et précise que les crédits sont ouverts au compte 6573621 du budget de l'exercice 2024.**

#### **Subvention au Centre Communal d'Action Sociale – Exercice 2024**

VU le code général des collectivités territoriales,  
VU le code de l'action sociale et des familles,  
Compte tenu du projet de budget établi par le Conseil d'Administration du CCAS.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'octroyer au centre communal d'action sociale une subvention d'un montant de 9 000 € au titre de l'année 2024 et précise que les crédits sont ouverts au compte 657362 du budget de l'exercice 2024.**

#### **Création / Suppression de poste suite promotion interne**

Le Maire rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal, compte tenu des nécessités du service de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination d'un agent inscrit sur la liste d'aptitude du grade des agents de maîtrise principaux par voie de promotion interne – année 2024.

La nomination de l'agent dans ce nouveau grade entraîne au préalable :

- La création de l'emploi correspondant au grade d'avancement
- La suppression de l'emploi d'origine

Vu le tableau des emplois,

Le Maire propose à l'assemblée,

A compter du 1<sup>er</sup> mai 2024,

- La création d'un emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet
- La suppression d'un emploi d'agent de maîtrise temps complet

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la modification du tableau des emplois ainsi proposé, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024 et précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget au chapitre prévu à cet effet.**

#### **Rétrocession à la commune du pont Roman situé Route d'Aleyrac**

Le pont est un accessoire de la voirie. Lors du déplacement de la RD809, celui-ci aurait dû être identifié, déclassé du domaine public départemental vers le domaine public communal comme l'ancienne voirie.

Cet ouvrage n'a aucun intérêt structurant pour le département et l'abandon et la démolition de cet ouvrage était une solution envisagée par le département.



La commune de Taulignan ayant un intérêt patrimonial à le conserver, d'autant plus que des itinéraires de randonnées traversent l'ouvrage, il a été convenu que le département réaliserait les réparations primaires de maintien en état courant juillet avant rétrocession à la mairie.

Pour ce faire, le département souhaiterait obtenir l'accord de la mairie sur cette rétrocession avant d'engager les travaux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, donne un accord de principe au Département de la Drôme pour accepter la rétrocession du pont Roman à la commune et précise que les travaux de réparations primaires de maintien seront pris en charge et financés par le département avant l'acte de rétrocession.**

### Zone 30 entrées et sorties de village

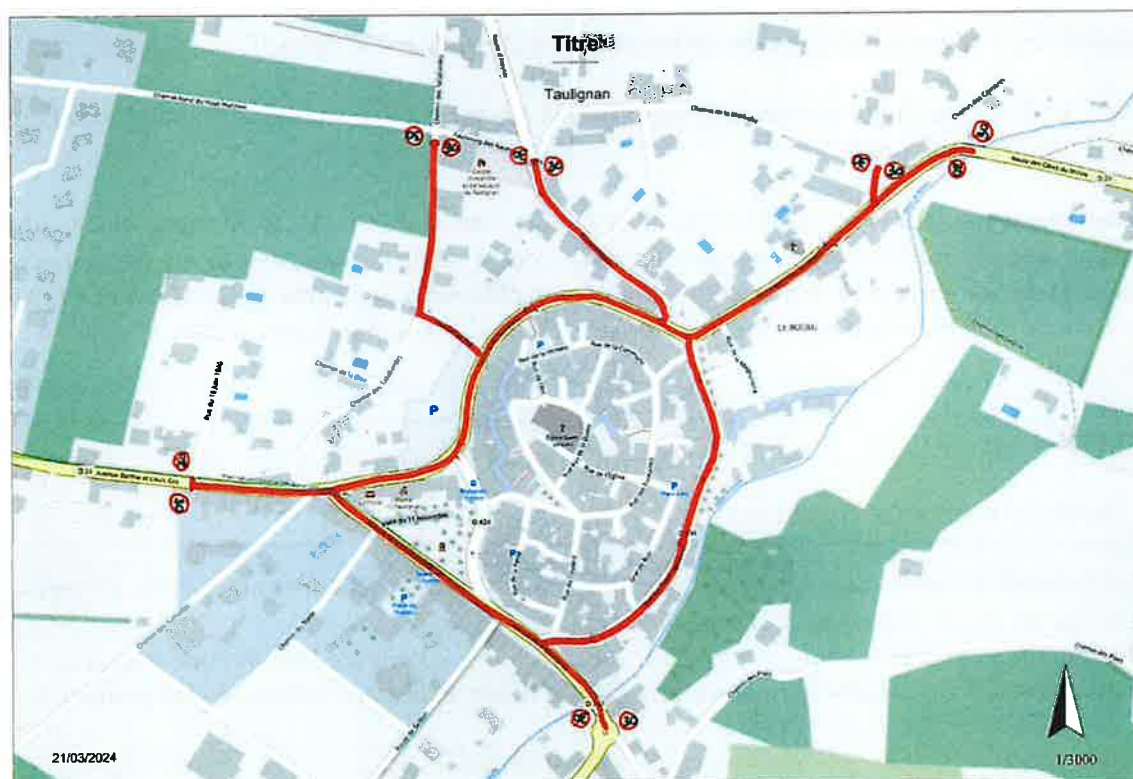
Le Maire détient les pouvoirs de police générale de la circulation à l'intérieur de l'agglomération en vertu des articles L.411-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

L'article R.413-3 du Code de la route limite à 50km/h la vitesse de circulation des véhicules automobiles dans la traversée des agglomérations.

Les maires conservent cependant une liberté d'appréciation encadrée en la matière.

Il leur est possible d'imposer aux automobilistes le respect d'une vitesse plus basse sur certaines portions de la voirie communale. Ces restrictions doivent être motivées par « des motifs propres à sa localité ».

Suite à l'aménagement de la troisième et dernière entrée de village côté Route de Nyons, la largeur de la chaussée a été réduite pour ralentir la vitesse de circulation des véhicules et sécuriser les vélos et les piétons. Il est ainsi proposé d'abaisser la vitesse de circulation à 30 km/h sur les tronçons présentés ci-dessous.



**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le nouveau principe de limitation de la vitesse de circulation à 30km/h sur les tronçons d'entrées et sorties de village comme indiqué sur le plan.**

Marie-Noëlle ALBELDA, ayant des obligations professionnelles, quitte la séance à 19h34.

#### **Acquisition parcelle GAUDIN piétonnier route de Nyons**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur GAUDIN propose de vendre à la commune une partie de sa parcelle cadastrée AM 118 sur une superficie de 39 m<sup>2</sup> pour finaliser le projet de création du chemin piétonnier Route de Nyons.

Le prix de 1000 € a été fixé entre les parties.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide l'acquisition d'une parcelle de 39 m<sup>2</sup> issue de la division foncière de la parcelle cadastrée AM n°118 à Monsieur GAUDIN, donne son accord sur le coût de cette acquisition à hauteur de 1000 € et décide en outre de prendre en charge tous les frais inhérents à cette acquisition. Enfin, il autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente et toutes les pièces relatives à ce dossier.**

#### **Droits de préemption urbains**

En application de sa délégation de compétence accordée par le Conseil Municipal sur les D.P.U, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pas préempté sur les dossiers suivants : AM n°319 Route de Grignan, C n°88 Beaume de Chaix.

#### **Lancement consultation maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation et extension des services techniques**

Suite à l'étude préliminaire réalisée par le cabinet ARMAND COUTELIER, le coût estimatif des travaux de réhabilitation et d'extension des services techniques est estimé à 750 000 € HT.

La mission du maître d'œuvre comprendra les missions allant de l'avant-projet sommaire (APS) aux opérations des réception (AOR).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise M. le Maire à lancer une consultation pour la maîtrise d'œuvre pour le projet de réhabilitation et extension des services techniques et décide de retenir la procédure adaptée en référence aux articles R.2123-4 et R2131-12-1 du code de la commande publique. Il autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier.**

#### **Dossiers divers**

- ✓ Protocole d'accord transactionnel

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la commune a résilié de manière anticipée au 1<sup>er</sup> janvier 2024 les contrats informatiques avec la société BI Group.

Conséquemment à cette résiliation, la société BI Group a mis en demeure la commune à lui régler la somme de 31 789.26 € correspondant aux loyers restant dus et à des indemnités de résiliations.

La commune a refusé de régler cette somme car les indemnités de résiliation étaient disproportionnées compte tenu du délai restant à courir et a engagé un litige pour renoncer au paiement des indemnités de résiliation.

Un accord a été trouvé entre les parties pour que la commune verse la somme de 15 000€ pour solde de tout compte. Cette somme correspond uniquement aux loyers restants dus qui sont remboursés par le nouveau prestataire informatique KOESIO sans application de quelconque indemnité supplémentaire.

La signature d'un protocole d'accord transactionnel mettra une fin au litige en cours et permettra que les parties reconnaissent les concessions réciproques.

**Accord unanime pour autoriser M. le Maire à signer le protocole d'accord transactionnel avec la société BI Group.**

- ✓ Permanences élections européennes – 9 juin
  
- ✓ Opération nettoyage des bois communaux – 1<sup>er</sup> mai

Monsieur Abel RIXTE informe l'assemblée que la commune avec l'association des chasseurs reconduit sa journée conviviale du 1<sup>er</sup> mai pour l'opération nettoyage des chemins et bois communaux. Toute la population est invitée à venir participer à cette action. Le rendez-vous est prévu à 8h au cabanon des chasseurs. Les volontaires seront invités à venir avec leur matériel (gros sécateurs, scie égoïne, gants...). Les chasseurs offriront le verre et l'amitié et le repas de midi.

- ✓ Vol camion des services techniques en décembre 2023 – indemnisation de l'assurance

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le camion IVECO des services techniques a été volé en décembre dernier. C'est la seconde fois en 2 ans que des personnes s'introduisent la nuit dans le dépôt du service technique pour voler ce type de véhicule apparemment très recherché. L'assurance vient de nous indemniser la somme de 19 440 €.

- ✓ Courrier commerçants – occupation domaine public terrasse

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu ce jour en recommandé avec accusé de réception. Il provient de 11 commerçants taulignanais qui ont co-signé cette lettre. Une réponse va leur être apportée dans les jours qui viennent.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h10

Le Maire,  
Jean-Louis MARTIN

